



# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces.	
Sur un an . . . 26 fl.	30 fl.
» six mois . . . 14 »	16 »
» trois mois . . . 7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbré  
compris et 10 cts. par ligne au sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES

EXPEDITIONS

Chez M. van Weelden, Libraire

et chez les Héritiers Bouman, li-

braires, Lange Pooten, à La Haye

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, 24 Mars.

ETATS-GÉNÉRAUX.

Dans la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, après la lecture du procès-verbal de la séance d'hier, a été mise à l'ordre du jour la discussion du projet d'adresse de condoléance en réponse au Message royal à l'occasion du décès de S. A. R. le Prince Alexandre des Pays-Bas.

Le projet d'adresse est le suivant :

La nouvelle de la perte à jamais déplorable que Votre Majesté vient d'éprouver, et qui nous a été si péniblement confirmée par Votre Message Royal du 17 de ce mois, a plongé toute la nation dans un deuil profond. Il n'est pas de douleur plus poignante, il n'en est pas qui rencontre plus de sympathie, que celle ressentie par la tendresse des parents à la mort de leurs enfants.

Les représentants de la nation ne sauraient offrir à Votre Majesté des consolations qui seuls peuvent se trouver dans une calme résignation à la volonté de Celui qui dirige avec sagesse et bonté les destinées humaines, et dont l'amour est infini, même alors qu'il fait saigner le cœur paternel. — Puissent Votre Majesté, notre Reine en pleurs et toute la Famille Royale, puiser à cette source d'amour ouverte à tous les mortels, un soulagement à leur douleur et la force de la supporter, et trouver dans les abondantes bénédictions du Ciel un adoucissement à un deuil si profonde !

Mais si de vives sympathies peuvent apporter quelques consolations au cœur paternel cruellement éprouvé, nous pouvons alors donner à Votre Majesté l'assurance solennelle que les excellentes qualités qui distinguaient le Prince GUILLAUME ALEXANDRE FREDERIC CONSTANTIN NICOLAS MICHEL, enlevé si jeune au pays, étaient justement appréciées de tous et que sa perte est généralement déplorée.

Les sentiments d'attachement et de respect que nous exprimons à Votre Majesté l'expression de nos vœux généraux, que c'est un besoin pour le cœur de la nation et une garantie pour le salut de la patrie, que dans les temps difficiles où nous vivons, la conviction est généralement acquise que, dans la joie comme dans la douleur, la nation entière s'unira à son Roi et attend l'avenir avec confiance.

Cette adresse a été adoptée à l'unanimité des voix, et sera envoyée à la Première Chambre des Etats-Généraux pour être présentée au Roi par une commission composée des membres chargés de la rédaction de l'adresse à laquelle sera joint M. Verwey Mejan.

On ouvre ensuite la discussion sur le projet de loi portant réglementation des frais occasionnés par la construction de la route de Bois-le-Duc à Culemborg. Ce projet de loi tend à faire porter le budget de 1847, une somme de fl. 19,000 et à celui de 1848 une somme de fl. 125,000 pour les travaux à exécuter entre Bois-le-Duc et la rivière de Lek, près de Culemborg. Ce projet de loi a été adopté à l'unanimité des voix.

L'ordre est maintenant rétabli à Vienne et à Berlin. Dans la première de ces capitales, le sentiment monarchique s'est fortifié en quelque sorte depuis les événements qui ont, en un jour, fait franchir à l'Autriche un espace immense. Le peuple de

Vienne est réellement attaché à la famille impériale, et cet attachement est la meilleure de toutes les garanties en faveur du maintien de l'ordre. Il est donc probable que la paix ne sera plus troublée à Vienne.

Quant à la Hongrie, elle a obtenu tout ce qu'elle demandait. Elle est dès aujourd'hui constituée pour ainsi dire en Etat indépendant. Les Hongrois, voyant leurs vœux comblés, concourent de tout leur pouvoir au soutien de la monarchie, et prêtent la main à des réformes jugées utiles pour tout le monde.

La situation de la Bohême est plus inquiétante. Le peuple se soulève dans les campagnes, mais il est à espérer qu'il se calmera dès qu'il sera instruit des intentions du gouvernement, et qu'il pourra compter avec certitude sur un avenir meilleur. Le bruit a couru que la Galicie était en insurrection, mais rien ne le confirme jusqu'à présent.

On écrit de Vienne que les échéances des billets et les acceptations qui devaient être acquittées le 15, ont été prorogées jusqu'au 18 mars.

Le comte Loszelter Collenbaur est chargé provisoirement de la direction du département des affaires étrangères, en remplacement de M. de Metternich.

Les nouvelles arrivées à Breslau le 18, assurent, dit la Gazette de l'Oder, que Cracovie s'est proclamée de nouveau républicaine; 15,000 insurgés sont sous les armes. Le commissaire impérial de Deyme aurait dû mettre en liberté 400 prisonniers politiques.

Les journaux allemands que nous avons reçus ne parlent pas de cette insurrection. Nous croyons que la nouvelle est erronée. Cependant le Zeitungs-Halle, journal fort mal intentionné à l'égard des puissances du Nord, dit que suivant des nouvelles reçues à Berlin une insurrection aurait éclaté à Varsovie.

La Gazette d'Etat de Prusse nous arrive aujourd'hui encadrée de noir à l'occasion de l'enterrement solennel des personnes tirées lors des désordres qui ont eu lieu à Berlin. Le même journal rend compte de l'enthousiasme avec lequel le roi et les princes qui se trouvent à Berlin, ont été accueillis en parcourant la ville.

On écrit de Carlsruhe, le 18 mars à la Gazette de Cologne, que l'Autriche et la Prusse ont envoyé aux puissances de l'Allemagne méridionale l'invitation de se faire représenter au Congrès qui va s'ouvrir à Dresde (d'autres disent aujourd'hui à Potsdam). Mais notre gouvernement n'a pas encore répondu à cette invitation, en invoquant les difficultés que nous ont valu nos précédents engagements à l'égard de la Prusse.

La seconde chambre a adopté aujourd'hui à l'unanimité le projet de loi sur l'abolition de tous les droits féodaux. Le ministre Beck lui a présenté immédiatement le projet de loi sur l'introduction de la landwehr.

Dans une réunion qui a eu lieu hier, et à laquelle assistaient les députés Maffey et Straus, le premier s'est prononcé avec la plus grande énergie contre les tentatives républicaines, et Fieckler, le chef du parti républicain, a dû faire pour ainsi dire entendre honorablement, en sorte qu'on peut considérer ces tentatives comme terminées.

Une grande assemblée populaire a eu lieu le 20 mars à Offenbourg, mais elle n'a été marquée par aucun désordre. Les différents orateurs qui se sont succédés se sont prononcés avec énergie contre toute idée de république.

L'histoire politique des temps modernes n'offre pas d'exemple d'un contraste plus frappant que l'est celui produit en France et en Allemagne par un changement presque simultané et par des causes assez analogues. En France, nous voyons surgir une formidable convulsion sociale, accompagnée de l'expulsion de la dernière branche de la famille royale et suivie de l'anéantissement du faible reste de l'élément aristocratique, et même

d'une hostilité ouverte contre les classes moyennes et les capitalistes; en un mot, d'une république qui renie tout ce qui existe par l'organe d'une espèce de dictature improvisée.

En revanche, nous voyons l'Allemagne procéder avec bien plus d'énergie et d'ensemble à la grande œuvre de reconstruire dans de larges proportions l'ancienne puissance de l'empire germanique. Loin de proscrire ses princes, l'Allemagne les appelle à se mettre à la tête de cette grande entreprise nationale; et ces princes ont généralement répondu à cet appel, par la raison qu'ils ne sont pas moins Allemands que le dernier de leurs sujets. Loin de repousser la classe noble, comme si elle n'était pas digne d'exercer le pouvoir politique, l'Allemagne l'encourage à prendre la place qui lui est due dans les conseils et la gestion des affaires du pays, et à aider à soutenir les libertés nationales.

Loin de répudier les traditions du pays, les Allemands tendent au rétablissement de l'unité traditionnelle de leur commune patrie. Le pouvoir central qu'ils cherchent à réunir dans la confédération germanique n'est pas le pouvoir d'une faction, imposé au reste de la communauté allemande, mais la réunion dans un seul centre de l'égalité des droits de tous les rangs et de tous les membres de la grande famille germanique. Pour résumer en peu de mots la comparaison que nous venons d'établir, il suffira de dire que les changements qui s'opèrent maintenant en France tendent noieusement à la dissolution, et ceux qui ont lieu en Allemagne à la reconstruction d'une des plus grandes puissances de l'Europe. Nous saurons, par conséquent, avec la cordiale sympathie d'un peuple libéré d'une souche commune la réapparition du glorieux symbole que la diète a récemment proclamé être de nouveau le standard de l'Allemagne; nous croyons que c'est un grand et heureux jour pour l'Europe que celui qui voit au cœur du continent s'élever une nation sérieuse, brave et modérée, qui, aidée par sa propre énergie, s'attache à reconstruire les bases de sa puissance nationale, en faisant disparaître les traces de la caducité et de la déshonneur que le cours des siècles et des événements y avait produites et rendues de plus en plus visibles.

Si cette grande et belle œuvre est conduite avec prudence, l'Allemagne redeviendra ce qu'elle a été un jour, l'Allemagne d'une puissante unité politique.

Nous nous abstenons pour le moment de présenter nos réflexions sur la manière dont cette œuvre sera conduite. Il faut qu'auparavant nous nous soyons formés à ce sujet par les Allemands eux-mêmes. Jusqu'à cette heure, la forme définitive qu'ils se proposent de donner à leur gouvernement n'est pas encore arrêtée. C'est leur libre volonté de les appeler à la vie. Cependant, nous sommes permis d'exprimer, dès aujourd'hui, notre intime conviction que tout ce qui tend à fortifier une puissance impériale ou fédérative en Allemagne est d'un heureux augure pour la paix et la prospérité de l'Europe, et à tous les égards en parfait accord avec les intérêts continentaux et la politique de la Grande-Bretagne. Ce sera une circonstance des plus remarquables si la puissance germanique, minée par les intrigues de Louis XIV et brisée par les armées de Napoléon, se trouvait reconstruite par l'effet d'une impulsion démocratique donnée par une république française. Tel sera cependant le cas, et nous avons les regards fixés sur le développement progressif de l'Allemagne avec l'espoir fondé que le mouvement national de ce grand peuple ne dégènera pas en une révolution démocratique, mais qu'il servira à élever une barrière solide contre un bouleversement destructif en dedans, ainsi que contre une agression étrangère du dehors.

FRAGMENT DU JOURNAL DE LA HAYE 25 MARS 1848.

## LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XXV.

M. de Mornand, l'air satisfait, ontrécendant, s'inclina devant Mlle de Beaufort, et dit : — Vous ne pouvez pas danser avec Mlle de Beaufort, Monsieur, — dit le bossu, toujours à demi-voix.

M. de Mornand haussa les épaules avec dédain, et, s'adressant à Ernestine, dit : — Vous ne pouvez pas danser avec Mlle de Beaufort, Monsieur, — dit le bossu, toujours à demi-voix.

M. de Mornand haussa les épaules avec dédain, et, s'adressant à Ernestine, dit : — Vous ne pouvez pas danser avec Mlle de Beaufort, Monsieur, — dit le bossu, toujours à demi-voix.

M. de Mornand haussa les épaules avec dédain, et, s'adressant à Ernestine, dit : — Vous ne pouvez pas danser avec Mlle de Beaufort, Monsieur, — dit le bossu, toujours à demi-voix.

M. de Mornand haussa les épaules avec dédain, et, s'adressant à Ernestine, dit : — Vous ne pouvez pas danser avec Mlle de Beaufort, Monsieur, — dit le bossu, toujours à demi-voix.

M. de Mornand haussa les épaules avec dédain, et, s'adressant à Ernestine, dit : — Vous ne pouvez pas danser avec Mlle de Beaufort, Monsieur, — dit le bossu, toujours à demi-voix.

M. de Mornand haussa les épaules avec dédain, et, s'adressant à Ernestine, dit : — Vous ne pouvez pas danser avec Mlle de Beaufort, Monsieur, — dit le bossu, toujours à demi-voix.

pour tenir la promesse que je vous ai faite... M. de Mornand s'inclina poliment, sans mot dire, devant Ernestine; mais, en se relevant, il jeta un regard significatif au bossu.

Celui-ci répondit à ce regard, en montrant d'un coup-d'œil au danseur désappointé, une des portes de la galerie vers laquelle le bossu se dirigea, laissant Mlle de Beaufort dans une vive inquiétude.

Cette scène, à l'encontre de l'exécution de M. de Macreuse, avait passé inaperçue; les quelques mots échangés entre le marquis et Mlle de Beaufort ayant été prononcés presque à voix basse, et cela au milieu d'une foule qui accompagnait toujours la mise en pièces d'une contredanse.

Ainsi, à l'exécution de Mlle de Beaufort, de Mmes de Senneterre et de la Rochoignée, voisines de Mlle de Beaufort, le bal ne se doutait de ces préliminaires que par la position de Mlle de Beaufort.

M. de Mornand, qui se tenait dans la galerie, fut successivement accablé par les regards du marquis et de Mlle de Beaufort, qui, de l'embranchement d'une porte, avaient suivi avec inquiétude et sans les comprendre, les péripéties de l'incident soulevé par M. de Maillefort.

— Eh bien ! — dit de Ravil à M. de Mornand, — comment, tu ne danses pas ?

— Que s'est-il donc passé, mon cher Monsieur de Mornand ? — reprit à son tour le baron ; — il m'a semblé vous voir parler à ce maudit bossu ; dont l'audace et l'insolence passent réellement tous les termes.

— En effet, Monsieur, — répondit le futur ministre, le visage contracté, — M. de Maillefort se croit tout permis ! Il faut qu'une telle insolence ait un terme ! il a osé défendre à votre pupille de danser avec moi.

— Et elle a obéi ? — s'écria le baron.

— Que voulez-vous que fit cette pauvre demoiselle après une injonction pareille ?

— Mais c'est intolérable ! inqualifiable, incroyable, — s'écria le baron, — je vais trouver ma pupille, et...

— C'est inutile, Monsieur, quant à présent, — dit M. de Mornand. Et s'adressant à de Ravil : — Viens-tu ? il faut absolument que j'aie une explication avec M. de Maillefort, il m'attend là-bas !

de lui MM. de Morianville et d'Auterive, et qui ont six autres personnes rassemblées à dessein par le marquis.

— Monsieur de Maillefort, — dit le marquis, — vous êtes fort poli, j'aurais quelque chose d'explication à vous proposer.

— Je suis à vos ordres, Monsieur.

— Alors, Monsieur, si vous le voulez bien, nous irons dans le salon de tableaux ; j'ai de vos amis de vous accompagner.

— Monsieur, — dit le marquis, — ce n'est pas à ce que notre explication ait autant de succès.

— Je ne vois pas pourquoi vous craindriez une publicité que je provoque.

— Eh bien ! soit ! — reprit M. de Mornand, — je vous demanderai donc devant ces Messieurs, pourquoi, tout-à-l'heure, au moment où j'avais l'honneur d'inviter Mlle de Beaufort à danser, vous vous êtes permis, Monsieur, de dire à cette jeune personne : Mlle de Beaufort ne peut pas danser avec M. de Mornand. Ce sont vos paroles, Monsieur.

— Telles sont, en effet, mes paroles, Monsieur, vous avez une excellente mémoire, j'espère que, tout-à-l'heure, elle ne vous fera pas défaut.

— Et moi, je ferai observer à M. de Maillefort, — reprit le baron, — qu'il s'arroge un droit, une autorité, une surveillance qui m'appartient exclusivement, car en disant à ma pupille que...

— Mon cher baron, — reprit le marquis en souriant et interrompant M. de la Rochoignée, — vous êtes le modèle, l'exemple, la merveille des tuteurs passés, présents et futurs. Je vous prouverai cela plus tard ; mais permettez-moi de répondre à M. de Mornand que j'avais l'honneur de féliciter sur sa mémoire, et de lui demander s'il se souvient qu'un dernier bal de jour de Mme la duchesse de Senneterre, je lui ai dit, à lui, M. de Mornand, au sujet d'un insignifiant bonp d'épée que cette égratignure était une sorte de memento destiné à fixer dans son esprit la date du jour que ; plus tard peut-être, j'aurai intérêt à lui rappeler ?

— Cela est vrai, Monsieur, — dit M. de Mornand, — mais cette rencontre n'a pas le moindre rapport avec l'explication que je viens vous demander.

— Au contraire, Monsieur, cette explication est la conséquence naturelle de cette rencontre.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.



Il est arrivé en Angleterre des nouvelles de Lisbonne du 13 mars. Le prince et la princesse de Joinville et le duc d'Aumale étaient arrivés dans cette ville le 12. Ils sont repartis le lendemain pour l'Angleterre, mais avec le bâtiment qui les avait amenés d'Alger, le *Solon*, et le paquebot anglais le *Montrose*, arrivé à Southampton, les avait laissés en mer à douze heures de distance.

Les princes et la princesse ont reçu à Lisbonne le meilleur accueil. On sait que Mme la princesse de Joinville est la sœur de la reine Dona Maria; elles ne s'étaient pas revues depuis leur enfance.

Les princes sont arrivés à Lisbonne sans avoir été annoncés, et sont allés à pied au palais. Il n'y a eu aucune salve d'artillerie ni à leur arrivée ni à leur départ.

Il n'y avait pas encore eu de troubles à Lisbonne, mais tout fait croire qu'il y en éclatera bientôt. L'agitation produite par les nouvelles de France est excessive; les septembristes et les miguelistes sont dans l'enthousiasme, et le parti royaliste dans les plus vives inquiétudes.

Il paraît qu'à la première nouvelle de la révolution française les journaux du gouvernement portugais se sont répandus en diatribes tellement violentes contre la France, que le chargé d'affaires, M. de Ferrières, s'en est très vivement plaint au duc de Saldanha; il lui a été répondu que jusqu'à ce qu'il eût reçu des lettres de créance de la république, on ne lui reconnaissait plus le droit de faire des représentations.

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux et correspondances de la Chine jusqu'à la date du 29 janvier.

Depuis les événements que nous avons racontés le mois dernier, jusqu'au départ du courrier, il ne s'était présenté aucun incident digne de remarque. Les correspondances entre le viceroy et le gouverneur de Hong-Kong continuaient sans avoir encore produit aucun résultat satisfaisant. Sir J. Davis, dans une proclamation officielle, a même annoncé à ses compatriotes qu'après en avoir référé au gouvernement de la reine pour savoir quelle vengeance il faudrait tirer des assassins commis à Houang-chu-ki, il les invitait à se tenir toujours prêts à quitter Canton au premier avis.

La corvette la *Bayonnaise*, commandée par M. Jurien de La Gravière, est arrivée à Nagao le 7 janvier pour y prendre le commandement de la station française dans les mers de la Chine. Le commandant Lapière, de la frégate la *Gloire*, après avoir remis le service à M. Jurien, est parti pour la France par le courrier du 1<sup>er</sup> février. Il doit être aujourd'hui arrivé à Marseille.

Les dernières nouvelles de Rome sont du 9 de ce mois. Rien jusqu'à la n'y avait troublé la tranquillité ni la parfaite harmonie qui règne entre le peuple et son auguste souverain. La commission nommée par Pie IX pour préparer un projet de constitution avait achevé son travail et venait de le présenter au saint-père. Sa sainteté a immédiatement convoqué le sacré-college qui a dû se réunir en consistoire le 10 et le 13 mars. Après avoir entendu l'avis de ces princes de l'église, le pape Pie IX publiera les nouvelles dispositions que tous les esprits attendent avec une vive impatience.

Une correspondance de Berlin, que publie la *Gazette de France*, assure que le Kaiser des Prusses a demandé au duc de Mecklenbourg, à sa disposition lui promettant en échange de lui garantir l'incorporation des duchés, et dans le cas d'une guerre générale un agrandissement de territoire en Allemagne. Probablement, ajoute la feuille bretonne, les événements de février auront fait échouer ce nouvel attentat. Du reste, on s'occupe de mettre Copenhague en état de défense et d'armer et d'équiper tous les navires de guerre de la marine danoise.

Il y a un journal anglais, le *Standard*, qui dit que si la France doit être sauvée, ce ne sera que si Paris disparaît ou est abandonné à la soif. Le *Journal des Débats* dit à ce sujet qu'il se fera à rappeler que c'est ce même journal qui disait un jour que si Manchester et les principales villes manufacturières de l'Angleterre étaient englouties dans un tremblement de terre, la Grande-Bretagne n'en serait ni moins riche ni moins heureuse.

On lit dans le *Commerce d'Anvers*: La banque d'Anvers vient d'annoncer qu'elle reprend ses comptes pour le papier sur la Belgique à 45 jours d'échéance. Cette mesure pro-

duira sans doute un grand soulagement, mais pour être efficace il nous semble qu'on eût dû étendre le terme à 90 jours. Si l'on continue en outre à exiger les trois signatures de rigueur, l'effet en présence de la méfiance générale, sera plus moral que réel.

Il nous semble que la création à Anvers d'un comptoir spécial d'es-compte est devenu impérieusement nécessaire.

Nous apprenons qu'une députation du commerce doit se rendre aujourd'hui à Bruxelles pour obtenir le concours du gouvernement à cette noble institution et solliciter son intervention, afin de pouvoir rendre à la circulation les trois millions aujourd'hui immobilisés à la banque commerciale, pour laquelle on sollicite une assurance dans laquelle nous ayons proposé hier. Nous espérons que la députation réussira dans sa démarche.

### Nouvelles d'Angleterre.

Dans la séance de la chambre des communes du 21 mars, lord Palmerston, en réponse à une interpellation, a déclaré qu'il n'y avait aucun fondement à ce qu'ont avancé quelques journaux, que lord Normanby aurait reçu de M. de Lamartine et du gouvernement provisoire, une plainte sur la réception faite à la famille royale de France dans ce pays. Aucune communication de cette nature n'a eu lieu entre le gouvernement de S. M. et le gouvernement provisoire de France.

Il est vrai que le marquis de Normanby a adressé, à lui, lord Palmerston, une lettre confidentielle assurant qu'aucune mauvaise impression n'avait existé dans le gouvernement provisoire de France, relativement à la réception et aux égards dont cette famille avait été l'objet. Dans une réponse adressée au marquis de Normanby, il lui disait que, dans le cas où de tels sentiments s'élevaient, il eût à répondre que la réception faite à ces personnes a été et serait celle qui a toujours été faite dans ce pays aux personnes que des circonstances malheureuses ont obligées d'y chercher un refuge. Le gouvernement provisoire peut être assuré, a ajouté lord Palmerston, que le gouvernement de Sa Majesté agira toujours envers la France avec franchise et loyauté, et que jamais rien d'hostile au gouvernement provisoire n'aura lieu de la part du gouvernement de Sa Majesté.

Répondant ensuite à une question de lord Dudley relative au départ du duc et de la duchesse de Montpensier, lord Palmerston a dit qu'aucune communication d'aucune espèce n'a été faite à ces princes; que leur départ est entièrement le résultat de leur volonté, et que le gouvernement aurait vu avec plaisir la prolongation de leur séjour dans le pays.

Lord Palmerston a dit en réponse à une autre interpellation, que d'après les dispositions que montre le gouvernement brésilien, il n'y a pas lieu d'espérer qu'un nouveau traité de commerce puisse être conclu entre l'Angleterre et le Brésil.

La chambre des communes, à la fin de sa séance, a voté la proposition du secrétaire de l'amirauté tendant à porter à 43,000 hommes l'effectif de la marine. Un amendement de M. Hume tendant à réduire cet effectif à 36,000 hommes, a été rejeté à l'énorme majorité de 347 voix contre 38.

Le *Times* et le *Globe* contredisent également le bruit qui avait été répandu, que le gouvernement anglais aurait cru devoir offrir des explications au gouvernement français sur l'hospitalité accordée en Angleterre à la famille royale exilée. Le *Times* fait remarquer que le château de Claremont est la propriété privée du roi des Belges, et il ajoute:

C'est là littéralement toute l'hospitalité qu'on donne à l'ancien roi. On ne propose pas de lui donner un palais royal comme Hollywood à Charles X, et il ne coûte pas un sou à la nation. La reine n'a fait que montrer, comme toujours, sa sympathie pour le malheur, et nous ne devons pas d'excuses pour une conduite si simple et si bonne. Louis-Philippe, il faut le remarquer, n'a pas un prétendant; son droit à la couronne de France est une illusion populaire; il a été détruit par une autre révolution, qui a retiré au peuple la souveraineté qu'elle avait donnée. Tout droit à la couronne est éteint chez lui et ses descendants. La maison d'Orléans ne reconnaît ni plus, qu'elle n'a fait aucune protestation contre ce changement. L'héritier actuel de la maison d'Orléans n'est pas ici, il est en Allemagne avec sa mère; nous ne croyons donc pas qu'il y ait aucun danger que des factions étrangères abusent de la liberté dont on jouit en Angleterre pour conspirer contre le gouvernement républicain de France. Si de telles tentatives étaient faites, elles seraient réprimées par l'opinion publique, comme elles l'ont été lorsqu'il s'agissait du duc de Bordeaux. Les plus jeunes membres de la famille d'Orléans ne resteront probablement pas toujours en Angleterre; et quant à l'ex-roi lui-même, aucune insulte ne peut lui être faite par tout homme représentant le peuple anglais, tant qu'il maintiendra la dignité privée de sa position actuelle.

pendant le bal de Mme de Senneterre, les vœux de M. de Mornand se trahissent déjà. En difflamant Mme de Beaumesnil, en faisant retomber le suites de ces diffamations jusque sur sa fille, et même sur celui qui serait tenté de l'épouser, M. de Mornand espérait égarer les concurrents. Cette infamie n'a révolté. De là, le mot de *miserable*, échappé à mon indignation, de là, un prétexte trouvé par moi pour offrir à M. de Mornand la réparation que, après tout, lui était due, de là, le coup d'épée en manière de *viandant*, de là, enfin, ma résolution d'empêcher M. de Mornand d'épouser Mlle de Beaumesnil, et j'ai réussi, car je lui défie maintenant d'oser paraître devant la plus riche héritière de France, prononçant-il encore vingt discours philantropes sur la pêche de la mortelle, se présentant-il même sous votre patronage, baron, l'exemple, le modèle, le modèle de la vertu, vous qui voulez sacrifier l'avenir de votre pupille à votre ridicule ambition.

Une morne stupeur accueillit les paroles du bossu, qui reprit:

— Pardieu! Messieurs, ces vilaines se reproduisent si souvent dans le monde, qu'il sera d'un bon exemple de les flétrir une fois! Comment! parce que ces choses honteuses se passent, ainsi qu'on dit, entre gens de bonne compagnie, elles seront impunies? Comment! il y aura une sellette, une prison pour de pauvres diables d'escreots qui auront subtilisé quelques louis au jeu avec de fausses cartes; il n'y aura pas un pilori pour y clouer des gens qui, à force de faux semblants, de bas mensonges, tentent de subtiliser une fortune énorme, et complotent froidement les moyens d'enchaîner à jamais à eux, une pauvre innocente enfant, dont le seul sort est d'avoir une fortune immense et d'allumer, à son insu, les plus détestables cupidités?.. Et lorsque ces gens-là réussissent, on les accueille, on les loue, on les envie, on vante leur adresse... on s'exalte sur leur bonne fortune!.. Ouf! car, grâce à ces biens qu'ils ont acquis par des moyens indignes, ils entretiennent magnifiquement, des maîtresses et font un pont d'or à leur ambition. La malheureuse femme qui les a enrichis et qu'ils ont trompée, verse des larmes de désespoir, ou se jette dans le désordre pour s'étourdir!.. Pardieu, Messieurs, j'aurai du moins le bonheur d'avoir fait justice de deux de ces ignobles intrigues, car M. de Macreuse, que j'ai chassé tout à l'heure d'ici, avait les mêmes visées que M. de Mornand!.. Vous le voyez, les hypocrites se rencontrent!

— Tu es jolice comme un sot que la est et c'est bien fait... dit tout bas de Ravil à l'oreille de son ami qui restait accablé. — De ma vie... je ne

### Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 16 mars.

Déjà des appartements sont préparés au palais pour recevoir le duc et la duchesse de Montpensier. Le jour de leur arrivée n'est pas encore désigné positivement. Le parti progressiste fait circuler des bruits qui, jusqu'ici, paraissent au moins prématurés. Le duc de Montpensier, à les entendre, recevrait le titre de prince à la cour d'Espagne, et il serait appelé au commandement général du corps de l'artillerie.

Il y a, dans ce moment, personne à l'ambassade de France à Madrid. Le comte de Guizot a été rappelé.

On dit que la garnison de Madrid doit recevoir des renforts considérables.

La *Gazette* publie aujourd'hui 2 décrets qui nomment lieutenant général, M. Facunde infante, et brigadier M. de Lujan. Ces promotions sont importantes, en ce sens que ces deux officiers supérieurs appartiennent à l'opposition dans la chambre des députés.

Le commencement de la séance de la chambre des députés a offert aujourd'hui un certain intérêt: Il a été adressé au gouvernement une interpellation relative à cette question capitale, et dans les circonstances où se trouve actuellement placée l'Europe, où en est la reconnaissance de la reine Isabelle II par les puissances du Nord? Une seconde interpellation avait pour but de s'informer si le gouvernement a l'intention de supprimer les opérations à la bourse.

Le ministre de la justice, le seul membre de cabinet qui fut présent, a déclaré qu'il communiquerait ces questions à ses collègues et qu'il dirait ensuite le jour où la réponse serait faite officiellement à ces questions.

Ce soir, le bruit court d'un changement complet de ministère. Le nouveau ministère serait ainsi composé: M. Mon, aux finances; avec la présidence; Balboa, aux affaires étrangères; Gonzales Bravo, à la marine; Pidal, à l'intérieur; Reda, à l'instruction publique; comte de Vista Hermosa, à la guerre. Le ministre de la justice n'est pas désigné.

On disait hier que, par suite de l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Londres, on avait donné l'ordre de suspendre le départ de l'infante pour l'Espagne. Il paraît qu'en présence des événements qui viennent d'avoir lieu en France, lord Palmerston aurait été consulté amicalement par notre gouvernement sur l'arrivée des princes ici. Le ministre anglais aurait répondu que, puisqu'on lui demandait son opinion, il la donnerait franchement: qu'il pensait donc que l'arrivée des deux époux en Espagne, dans la position actuelle de la France, pourrait occasionner quelque conflit entre les deux puissances; et que l'arrivée de l'infante, sans son mari, donnerait lieu à des conjectures peu favorables que le gouvernement devait éviter.

### Bourse de Madrid du 16 mars.

3 p. c. 23 3/8 an compt. (Après la bourse 23 1/8, 1/4 arg.) 5 p. c. 14 1/4 pap. (Après la bourse 14 arg.) Dette sans intérêt 5 p. c. (Après la bourse 4 5/8 arg.) Coupons 10 pap. Banque de St. Ferdinand 112 arg. 114 pap. Changes, Paris 5 arg. 4.95 pap. Londres 46.30 pap.

### Nouvelles de France.

Paris, 22 mars.

La nouvelle de mouvements sérieux dans la Pologne atri-... sur les bords du Vistule, arrivés hier au ministère des affaires étrangères, a été communiquée dans la soirée aux clubs allemands, polonais, italiens et belges, mais inexactement. On leur avait annoncé la proclamation de la République à Vienne. Un instant après, plusieurs milliers de citoyens étrangers et français se sont réunis aux environs de la Madeleine en poussant d'ardents vivats à la République française, à la République allemande!

Le gouvernement provisoire a reçu encore de nombreuses députations étrangères qui lui ont remis leurs adresses respectives. Aux démocrates belges il a répondu qu'il venait avec plaisir la Belgique suivre l'exemple de la France, mais qu'il ne prêterait d'appui à aucune «*expedition*» qui ne serait pas avouée par la Belgique elle-même; ces paroles d'encouragement ont été données aux Grecs de Constantinople, de la Roumélie, qui demandent l'expulsion des Turcs de l'Europe et le transfert à Constantinople de la capitale de l'Hellade, Athènes restant la capitale historique, littéraire et artistique de la Grèce. Achmet-Pacha, fils de Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, blessé sur une barricade, a présenté à M. de Lamartine de jeunes Egyptiens

se pardonnaient de m'avoir fait perdre la prime sur la dot.

Les sentiments justes, élevés, généreux, ont parfois une telle autorité, qu'après les véhémentes paroles du bossu, M. de Mornand se vit généralement réproché. Aucune voix ne s'éleva pour le défendre; heureusement la contredanse finissant amena un mouvement dans les salons et dans la galerie, qui permit au futur ministre de se perdre dans la foule, pâle, éperdu, n'ayant pu trouver un mot à répondre aux accablantes accusations de M. de Maillefort.

Celui-ci rejoignit alors Mme de la Rochaigne, qui n'avait pas encore été instruite, non plus qu'Ernestine, de cette dernière exécution.

— Maintenant, — dit M. de Maillefort à la douzaine, — il faut absolument que vous emmeniez Mlle de Beaumesnil, sa présence ici n'est plus convenable.

— Ouf, ma chère enfant, ajouta le marquis, en s'adressant à Mlle de Beaumesnil, — l'insupportable curiosité que vous éprouvez s'augmentera encore. Demain, je vous dirai tout! Croyez-moi, suivez mon conseil! Quittez ce bal.

— Oh! de grand cœur, Monsieur, — répondit Ernestine, — car je suis au supplice.

Et la jeune fille se leva, prit le bras de Mme de la Rochaigne, qui dit au bossu, avec un accent de vive reconnaissance:

— Je comprends tout, mon cher marquis; M. de Mornand était ainsi sur les rangs?

— Nous causerons de tout cela demain; mais, de grâce, emmenez Mlle de Beaumesnil à l'instant même.

— Ah! vous êtes notre Providence, mon cher marquis, — lui dit tout bas Mme de la Rochaigne, — combien j'ai eu raison de me confier à vous!

— Certainement; mais, de grâce, emmenez Mlle de Beaumesnil.

L'orpheline jeta un regard de reconnaissance sur le bossu, et troublée, presque effrayée des divers incidents de cette soirée, elle sortit du bal avec Mme de la Rochaigne, tandis que M. de Maillefort resta chez Mme de Mornand, ne voulant pas paraître quitter cette maison à la faveur de l'espèce de stupeur que sa loyale et courageuse résolution avait causée.

Le de Ravil, en vrai cynique, dès qu'il avait vu la ruine des espérances de son ami Mornand, s'était empressé d'abandonner et de l'abandonner. Le futur ministre s'était jeté dans un théâtre, tandis que de Ravil s'en allait







Le projet de loi, s'il est effectué, comme il ne paraît pas permis d'en douter, couper court à toutes ces difficultés. Aussi peut-on dire que la simple annonce de ce projet a fait des aujourd'hui un effet merveilleux.

Les alarmistes sont déjà devenus un peu moins prodigieux de leurs sinistres prophéties, et l'argent commence à se montrer de nouveau. Ça été une très-bonne journée. Peut-être faut-il aussi attribuer une influence salutaire aux nouvelles de Vétranger. Après les événements d'Allemagne, personne ne croit plus à la guerre. On a bien reçu aujourd'hui la nouvelle des armements de l'empereur Nicolas et le texte de son ukase, mais personne ne s'en est alarmé.

On espère de bons effets du décret rendu par le gouvernement dans le but de favoriser les prêts sur nantissement de marchandises, en créant des magasins généraux où les négociants pourraient faire des dépôts, et recevoir en échange un récépissé transmissible par voie d'endossement. On pense que les manufacturiers profiteront de ces facilités pour continuer leurs affaires.

M. de Rothschild a déclaré, dit-on, être prêt à faire les versements de l'édifiant, pourvu que ses co-préteurs versent leur quote-part. Cette maison résiste, du reste, fortement à la crise, ainsi que celles de MM. Mallet frères, Holtzinger et Doléant.

La banque de France résiste à toutes les innovations et repousse toute nouvelle mesure qui, selon elle, la mènerait dans l'impossibilité de tenir ses engagements, à aucun desquels elle ne veut manquer.

Les collèges de droit de Sardaigne sont convoqués pour le 27 avril; et le sénat et la chambre des députés pour le 17 mai.

Les banques départementales ont été, comme celle de la capitale, assaillies de demandes de remboursement. Dans l'impossibilité de faire face à tous les paiements en numéraire qu'on exigeait d'elles, elles ont dû restreindre, dès le début de la crise, ces remboursements qui dépassaient toute prévision et qui eussent bientôt complètement absorbé leur capital. La banque de Lille a commencé, puis sont venues celles de Nantes, d'Orléans, de Lyon, de Bordeaux, etc., que la nécessité a également forcées à prendre des résolutions semblables. Les commissaires du gouvernement dans les départements ont complété cette mesure conservatrice, en décrétant le cours forcé des billets de banque dans les provinces, ainsi qu'il était déjà prescrit à Paris.

La Presse soutient toujours très vivement sa thèse de l'abolition de l'amortissement. Pour en prouver la nécessité, elle s'attache à démontrer que lorsque les cours sont élevés, dès qu'ils dépassent le pair, l'amortissement cesse d'agir, il n'amortit plus. Quand les cours, au contraire, tombent violemment, alors qu'il serait opportun pour l'amortissement d'agir avec énergie afin d'arrêter la chute des cours et d'en profiter, l'amortissement ne le peut pas, il n'amortit plus. C'est ce que prouve, suivant la Presse, ce qui se passe à la bourse, depuis le jour où elle a cessé d'être fermée. La caisse d'amortissement a fait racheter du 3 p. c. Pour quoi cette préférence donnée du 3 p. c. à l'égard de cette inégalité devant la loi? Est-ce que tous les fonds de 5, 4 1/2, et 4 p. c. ne sont pas tous au dessous du pair aussi bien que le 3 p. c.? Est-ce que tous ces fonds n'ont pas des droits égaux à la dotation? La Presse conclut en disant que la situation ne peut se prolonger sans tout ébranler, et qu'il faut donc chercher à y remédier par des mesures énergiques et promptes. Que nous faut-il faire? L'intérêt s'abaissera. Que l'intérêt s'abaisse, et l'Etat se libérera successivement par la réduction de l'intérêt en enrichissant successivement tous ses prêteurs. En ce qui concerne l'emprunt, la Presse soutient que c'est ce qui sauvera la France, au lieu de la perdre. La France est le point d'appui, l'emprunt est le levier. Il ne faut pas laisser une main assez forte pour le mettre en mouvement.

Le même journal pose les questions suivantes: Etant créé des inscriptions de rente trois pour cent à 50 francs, présentant ces deux avantages: 1. Placement de son argent à l'intérêt de 3 p. c.; 2. Perspective du doublement de son capital. Des billets à rente trois pour cent que nous proposons d'émettre présentant ces deux avantages: 1. Placement de son argent à l'intérêt de 3 fr. 65. Un centime par jour. 2. Perspective de gagner au tirage annuel un lot pouvant s'élever de 100 fr. à 100,000 fr. Croit-on que les détenteurs de bons du trésor ne s'empresseraient pas de les convertir soit en inscriptions de rente trois pour cent à 50 fr. soit en billets à rente? Croit-on que les titulaires de cautionnements n'accepteraient pas avec reconnaissance la conversion? Croit-on que les déposants à la caisse d'épargne placés dans la catégorie des déposants de 100 à 1000 fr. ne se presseraient pas pour avoir des billets à rente qu'ils pourraient toujours mettre en circulation, le besoin échéant? Croit-on que les actionnaires des chemins de fer, des canaux, tous les intéressés, enfin, dans les entreprises qu'il importerait au public de reconstituer en monopole de l'Etat, ne considéreraient pas cette conversion opérée après arbitrage, comme la branche d'arbre les sauvant du naufrage?

Voici quelques nouvelles graves des départements: A Lyon, le commissaire extraordinaire a frappé les contribuables d'un impôt spécial équivalant à une année des quatre contributions directes. La moitié de cet impôt doit être réalisée immédiatement. Un autre arrêté, M. Emm. Arago a prohibé la sortie de l'argent, chaque individu ne peut emporter au-delà du chiffre de 500 francs les sommes saisies en exécution de cet arrêté sont restituées aux propriétaires en billets de banque. L'impôt extraordinaire demandé aux contribuables lyonnais a pour objet la continuation des travaux. A Blois, le commissaire extraordinaire, M. Gouache, a rendu un arrêté pour empêcher les banquiers de ne pas se dessaisir des fonds qu'ils peuvent avoir en dépôt qui appartiennent à des propriétaires on a des capitaux en fonds devant continuer d'être employés à l'escompte des effets de commerce. Toutefois, les capitalistes et propriétaires qui retireraient leurs fonds des mains des banquiers pour les verser au comptoir d'escompte départemental, seront autorisés à effectuer le retrait. Un sursis jusqu'au 15 mai prochain, a été accordé en même temps à tous les débiteurs d'effets de commerce pour acquitter leurs engagements.

L'instruction relative aux poursuites dirigées contre les ex-ministres se poursuit activement; chaque jour, de nombreux témoins sont appelés devant M. Delahaye et Perrat de Chézelles, conseillers instructeurs. On a entendu principalement les chefs de corps qui, dans les journées des 22, 23 et 24 février,

commandaient la troupe: on a aussi entendu les diverses personnes qui ont été appelées aux Tuileries dans la nuit du 23 au 24. On pense que le rapport de l'instruction pourra être fait à la cour dans les premiers jours du mois prochain.

M. Michel chevalier vient de rentrer dans la lice; il s'est réconcilié avec le Journal des Débats dans les colonnes duquel il se propose d'écrire plusieurs lettres sur la question des travailleurs. Dès son début, M. Michel chevalier annonce qu'il ne partage pas toutes les idées de M. Louis Blanc, et ne croit pas que les mesures adoptées par le gouvernement provisoire soient toutes de nature à atteindre le but qu'on se propose. Selon M. Michel Chevalier, la classe des travailleurs qu'il appelle la seconde partie du tiers-état, ne sera mûre pour la liberté que lorsqu'elle sera entièrement à l'abri de la misère; il faut pour cela que, sans augmenter la somme de travail, la France en arrive à doubler sa production.

On assure que le gouvernement provisoire est décidé à demander l'extradition de M. Libri, membre de l'académie des sciences, prévenu d'avoir volé des livres précieux dans les bibliothèques publiques.

**La cure recommence.**

Plus l'ordre se raffermi, plus la cupidité s'éveille. Les difficultés sérieuses du moment, la question des finances, celle de l'organisation du travail, l'ordre à établir dans l'administration, avaient ralenti un instant ce mouvement hideux de quermandes allant tendre la main au pouvoir nouveau. Voilà maintenant que la cure recommence de plus belle. Statistique faite, il s'écrit 4,000 suppliques par jour. L'ambition! l'ambition! c'était autrefois la passion des nobles cœurs, c'est aujourd'hui l'instinct des âmes vulgaires. « Comment! vous n'êtes rien, mon ami! Vous n'aurez pas une cuisse ni même une patte du dindon populaire. »

Voilà ce que cent personnes nous ont dit. « Que gagnez-vous à la révolution? En vérité, il serait bête de n'avoir pas au moins une miette du gâteau? »

C'est une autre phrase qu'on ne cesse de corner aussi à nos oreilles. Ainsi l'avidité est le grand patriotisme de ce temps-ci. On veut bien pratiquer la vertu républicaine, mais seulement la vertu qui rapporte tant par mois.

Sauf d'honorables mais de très-rare exceptions, les allures, le langage et les mœurs dont nous venons de parler sont les mœurs, le langage et les allures de Paris. Regardez bien! Nous sommes encombrés d'esprit, étouffés de génie, pressés, foulés par les capacités de tout âge et de tout sexe, qui se haussent sur la pointe de leurs talons, le hont du pied en l'air, pour repousser à leur profit ceux qui sont en place. Hélas! ceci ne se passe qu'à Paris, mais un peu partout. Il n'est plus qu'un seul cri dans toute la France: — Ote-toi de là que je m'y mette. Partageons... je prends tout.

Montésiquin disait: « Il devrait y avoir une loi contre les quéteurs. » (Corsaire.)

La représentation extraordinaire de samedi dernier a été égayée au théâtre Favart à Paris par un incident assez comique.

Une vive discussion s'étant élevée dans le parterre pendant que l'orchestre exécutait l'ouverture du *Macon*, le principal fauteur de la porte! retentissait depuis dix minutes. Enfin, le principal fauteur du tumulte fut obligé de sortir. Mais le public avait perdu les trois quarts de l'ouverture. Alors un monsieur se leva au milieu du parterre, et s'adressant au chef d'orchestre.

— Jeune homme, dit-il, recommencez-moi cela!

Et l'orchestre reprit toute l'ouverture au milieu des bravos et de l'illalité générale.

**THEATRE ROYAL FRANÇAIS DE LA HAYE.**  
Samedi 25 Mars 1848. — (Représentation n° 113.)  
Les comédiens ordinaires du Roi ayant l'honneur de donner pour la réouverture du théâtre:  
**ROBERT LE DIABLE,**  
grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe et G. Delavigne, musique de Giacomo Meyerbeer.  
Vu la longueur du spectacle on commencera à 6 heures et demie.

**ANNONCES.**  
**Mme PAQUET,**  
Fabricante de Corsets à Paris,  
a l'honneur d'annoncer aux Dames son arrivée à La Haye pour les premiers jours du mois d'avril.

**Des maladies nerveuses et génératives, OU TRADUCTION FRANÇAISE DU TRAITE MEDICAL ANGLAIS SUR LA VIRILITE,**  
De sa débilité prématurée, avec les instructions pour sa parfaite conservation.  
Traduit sur la 35<sup>e</sup> édition; 100 pages. — Prix: 4 fr., sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscrétion.  
Essai médical sur les maladies des organes de la génération, provenant d'habitudes vicieuses, des excès en général, des influences du climat et de la contagion, etc., etc., s'adressant à ceux qui en sont affectés dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, avec des observations pratiques concernant le mariage, le traitement et la guérison des affections nerveuses et mentales, des maladies contagieuses au moyen desquelles on peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abîmée, et atteindre à la plus longue carrière qu'il soit accordé à l'homme de parcourir.  
Le tout illustré de nombreuses gravures d'anatomie, sur acier, coloriées démontrant les diverses fonctions, sécrétions et compositions des organes dans leur état sain et de maladie, avec des instructions pour correspondances et cas particuliers.  
**dar S. L. GERTIS, et C<sup>e</sup> chirurgiens consultants,**  
L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que 50,000 exemplaires ont été vendus en France et en Angleterre seules. En vente, à Bruxelles, chez Tarride; Longue rue de l'Écuyer, au prix de quatre francs. On expédie contre remboursement. (Affranchir.)

**Cours des Fonds Publics.**  
*Bourse d'Amsterdam du 23 Mars.*

	PLUS BAS COURS.	LE PLUS HAUT.	COURS 4 1/2 h.
Dettes actives	39 1/2	40 1/2	39 1/2
Dito dito	45 1/2	46 1/2	45 1/2
Dito en liquidation	3	—	—
Dito dito	59	59 1/2	59
Dito des Indes	4	—	—
<b>Pays-Bas</b>			
Syndicat	3 1/2	—	—
Dito	3 1/2	—	—
Société de Commerce	4 1/2	—	—
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	86 1/2	87 1/2	86 1/2
Dito, dito. 1828 & 1829	85 1/2	86 1/2	85 1/2
Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
Emprunt de 1840	62 1/2	63	62 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	62 1/2	—	—
Passive	2 1/2	—	—
Dettes différées à Paris	2 1/2	—	—
D'été	—	—	—
<b>Espagne</b>			
Ardoins	5	—	—
Dito intérieur à Paris	5	—	—
Coupons Ardoins	6 1/2	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	—	—
Dito dito	3 1/2	—	—
<b>Autriche</b>			
Inscriptions au Grand-Livre	2	—	—
<b>France</b>			
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1836	—	—	—
Id. Id. Id. 1845	—	—	—
<b>Brésil</b>			
Obligations à Londres	3 1/2	—	—

*Bourse de Paris du 23 Mars.*

	COURS.	COEFF.	REN.
Int.	21 mars.	—	—
France			
Cinq pour cent	72 25	—	—
Trois pour cent	51	—	—
— nouveau	—	—	—
Emprunt Ardois 3 p. c.	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples	—	—	—
Certificats Falconet	—	—	—
Pays-Bas			
Dettes actives	—	—	—
Dettes actives	—	—	—
Belgique			
Banque belge	—	—	—

*Bulletin de la bourse de Paris.*  
La rente était faible, mais la plupart des lignes de chemins de fer étaient fermes et en hausse! On disait qu'une commission avait été nommée au ministère des finances pour examiner tous les plans présentés pour rembourser les Compagnies des chemins de fer. On ajoutait qu'il était question de rembourser les chemins avec du 5 ou du 3 p. c. et comme cette mesure augmenterait considérablement la masse de la dette publique, il en résultait un peu de baisse sur la rente.

*Bourse de Londres du 23 Mars.*

Métalliques 5 %	—
Naples 5 %	—
Ardois 5 %	—
— ancienne	—
Passive 5 %	—
Lots de l'Etat	—
— d'Espagne	—
— d'Autriche	—
— de Belgique	—
— de Hollande	—
— de Prusse	—
— de Russie	—
— de Suède	—
— de Danemark	—
— de Portugal	—
— de Grèce	—
— de Turquie	—
— de Chine	—
— de Japon	—
— de Sibirie	—
— de Californie	—
— de Mexique	—
— de Chili	—
— de Pérou	—
— de Bolivie	—
— de Colombie	—
— de Venezuela	—
— de Cuba	—
— de Porto Rico	—
— de Saint-Domingue	—
— de Haïti	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	—
— de République Portoricaine	—
— de République Saint-Dominguaise	—
— de République Haïtienne	—
— de République Dominicaine	—
— de République Argentine	—
— de République Brésilienne	—
— de République Péruvienne	—
— de République Bolivienne	—
— de République Chilienne	—
— de République Mexicaine	—
— de République Colombienne	—
— de République Vénézuélienne	—
— de République Cubaine	